

Hoerdt, le 10 juin 2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

# **PROCES VERBAL**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 20 MAI 2025 A LA MAIRIE A 19 HEURES**

Date de la convocation : 12 mai 2025

transmise le : 12 mai 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 21

*Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,*

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Florence NOBLET, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Caroline OFFERLE Mélanie LALLEMAND, Arnaud OTTMANN, Laëtitia GRASSER , Monsieur Laurent WAEFFLER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT, Mathieu HIRSCH.

Étaient absents excusés : Monsieur Emmanuel DOLLINGER qui donne pouvoir à Monsieur Jacky WOLFF, Monsieur Olivier RIEDINGER donne pouvoir à Madame Nathalie GRATHWOHL, Monsieur Alexandre WINTER, Monsieur Thierry RIEDINGER qui donne pouvoir à Monsieur Denis RIEDINGER, Madame Christiane SAEMANN qui donne pouvoir à Madame Caroline OFFERLE

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu HIRSCH

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2025
3. Communications diverses
4. Avenants au marché CCH
5. Intégration voirie communale
6. Modification du PLU
7. Finances : attribution de subvention
8. Travaux rue Heyler –convention de financement
9. Crèche : Attribution lot 1 : Etanchéité EPDM Bardage
10. Crèche : suivi environnemental
11. Soutien aux communes de Vendenheim et Reichstett
12. Election des jurys d'assise
13. Centre Culturel : choix des couleurs du tatami
14. Divers

Monsieur Denis RIEDINGER, Maire ouvre la séance à 19 heures.

### **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Mathieu HIRSCH est nommé secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2024**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2025 est adopté à l'unanimité.

### **3. COMMUNICATIONS DIVERSES**

Représentation des élus

-  5 avril 2025 : Palmarès Concours des Maisons Fleuries et Conférence au lavoir dans le cadre du concours des Maisons Fleuries
-  11 avril 2025 : Cérémonie de citoyenneté
-  18 avril 2025 : Madame Stoll a participé au Conseil d'Administration du Collège
-  19 avril 2025 : Madame Maechling a représenté la commune lors de l'Hommage rendu au Pasteur Heyler
-  19 avril : Chasse aux Œufs
-  2 mai 2025 : Monsieur le Maire a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale du Jumelage

- ✚ 3 mai 2025 : Monsieur le Maire a représenté la commune lors de l'Assemblée Générale du Temps Libre
- ✚ 7 mai 2025 : Monsieur le Maire a représenté la commune lors de Vernissage au musée, exposition préparée par les collégiens
- ✚ 7 mai 2025 : Commémoration du 8 mai
- ✚ 13 mai 2025 : Madame Stoll a participé à la commission d'attribution des logements à Alsace Habitat

Monsieur Ganter informe que les travaux en cours rue Heyler avancent conformément au planning établi. À ce jour, deux tiers des branchements d'eau ont été réalisés. Des perturbations de la circulation sont à prévoir, ainsi que des coupures d'eau. Les administrés seront informés en amont de ces interruptions.

Monsieur Wolff informe que les travaux du Centre Culturel avancent conformément au planning prévu. Les volumes sont désormais clos, et les travaux de peinture ainsi que la pose du carrelage débuteront prochainement, dès validation du choix des couleurs. Tout est mis en œuvre pour que la partie festive puisse ouvrir ses portes le 1er septembre.

Madame Maechling dresse le compte-rendu du Conseil Communautaire de la CCBZ du 14 mai

#### 4. TRAVAUX : AVENANTS AUX MARCHES CENTRE CULTUREL

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve des avenants pour les travaux du Centre Culturel

- **Lot 04b – Bardage bois et métallique (MOOG) – Avenant n°3 : + 4 635,00 € HT**  
Pose de bardage en alucobond sur mur intérieur et porte d'accès dans le hall, en continuité avec le bardage extérieur.
- **Lot 06 – Étanchéité / Zinguerie (RIED ETANCHE) – Avenant n°1 : + 5 021,00 € HT**  
Ajout d'un platelage bois sur la terrasse du logement, gestion des eaux pluviales du péristyle et du gymnase, reprise de l'étanchéité de la chaufferie.
- **Lot 10 – Serrurerie / Métallerie (SOBRIMA) – Avenant n°3 : - 19 315,00 € HT**  
Modifications incluant : porte côté cuisine, mise en place de caillebotis, portail vers le stade, suppression d'équipements non nécessaires, ajout de supports inox pour vestiaires.
- **Lot 14 – Chape (DIPOL) – Avenant n°2 : + 13 058,30 € HT**  
Curage de l'ancienne chape (piscine et escalier), nouvelle chape avec accélérateur de prise, suite à refus du support par le carreleur.
- **Lot 15 – Carrelage (DIPOL) – Avenant n°2 : - 1 757,70 € HT**  
Suppression du ragréage dans les zones où une nouvelle chape a été coulée.

- **Lot 17 – Peinture (SCHWARTZ) – Avenant n°2 : + 3 604,00 € HT**  
Pose d'isolant thermique dans la chaufferie et reprise d'enduit en façade Est après démolition partielle.
- **Lot 21 – Plomberie Sanitaire (FRANCOIS) – Avenant n°3 : + 7 457,00 € HT**  
Modifications d'écoulement au bar, création de raccords d'eau dans les ateliers, adaptations des réseaux.
- **Lot 23 – Électricité (G2A) – Avenant n°6 : + 8 422,24 € HT**  
Éclairage PMR, ajustements électriques dans le logement, modifications de prises et protections, ajout d'un aérotherme.
- **Lot 24 – Réseaux enterrés (ADAM TP) – Avenant n°2 : - 3 275,00 € HT**  
Simplification du réseau d'eaux pluviales, modification du type de pompe.
- **Lot 25 – Voirie / Aménagements extérieurs (PONTIGGIA) – Avenant n°1 : + 106 063.90 € HT**  
Modification des revêtements de la plaine festive, reprise des enrobés drainants, adaptation de la rampe PMR.

## 5. INTEGRATION DE PARCELLES DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que plusieurs parcelles ont été rétrocédées à la Commune dans le cadre de différents lotissements. Ces parcelles correspondant à des voies de circulation ouvertes au public, il convient dès lors de les intégrer dans le domaine public routier communal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'intégrer les voies des lotissements suivants dans le domaine public routier de la Commune :

- **Lotissement Landstrasse 3 :**  
Parcelles cadastrées S30p619 (0,78 a), S34p489 (0,64 a), S34p490 (0,21 a), S34p528 (0,00 a)  
Pour 10 mètres
- **Lotissement Landstrasse 4 :**  
Parcelles cadastrées S30p688 (2,63 a), S30p689 (1,58 a), S30p690 (6,76 a), S30p691 (32,10 a), S30p692 (0,68 a)  
Pour 485 mètres
- **Domaine du Galop :** parcelle S11 p331 (10,96a)  
Pour 108 mètres

## 6. MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE HOERDT -AVIS EN VUE DE L'APPROBATION

Madame Nathalie GRATHWOHL expose aux membres du Conseil Municipal :

La modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Hoerdts a été engagée en octobre 2023 afin de :

- Adapter le document aux projets actuels en permettant l'isolation par l'extérieur, en autorisant les toitures plates dans une certaine mesure, en faisant évoluer les règles de clôtures, en autorisant les annexes aux logements de fonction dans une certaine mesure en zone A7 et UX1 ou en autorisant en zone N les aménagements en faveur de la biodiversité,
- Clarifier un ensemble de points réglementaires pour une meilleure application, tels que les règles relatives au stationnement, les règles d'implantation ou les règles de prospects,
- Corriger quelques erreurs matérielles de règlement et de classement de zones.

Le projet de modification a fait l'objet d'un examen au cas par cas pour déterminer la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale. Conformément à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) en date du 10/10/2024, le conseil municipal a décidé de ne pas soumettre le projet à évaluation environnementale par délibération du 14/01/2025. Le projet de modification n°4 du PLU a également été notifié aux personnes publiques associées.

Il a ensuite été soumis à enquête publique du 10/03/2025 au 28/03/2025, conformément à l'arrêté municipal du 10/02/2025. Le commissaire enquêteur a tenu 3 permanences en mairie ; le dossier d'enquête publique était consultable en mairie et sur internet. Le commissaire enquêteur a recensé 3 observations du public, qu'il a analysées avant d'émettre un avis favorable au projet de modification du PLU de Hoerdts.

La Communauté de Communes de la Basse-Zorn est devenue compétente en matière de PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à compter du 21/02/2025 (cf. arrêté préfectoral). Elle est donc seule compétente pour achever les procédures engagées par les communes préalablement à l'arrêté préfectoral portant extension des compétences de la Communauté de Communes.

Suite à l'enquête publique, la Communauté de Communes approuvera la modification n°4 du PLU de Hoerdts lors de la prochaine réunion du conseil communautaire qui est prévue le 23/06/2025.

Conformément au code des collectivités territoriales, l'avis de la commune est requis préalablement à l'approbation de la modification n°4 du PLU de Hoerdts par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (Monsieur Laurent WAEFLER s'abstient)

Donne **un avis favorable** à l'approbation de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Hoerdts par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, avec les adaptations exposées.

## **7. FINANCES : ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Après avis de la Commission des Finances et présentation des demandes de subvention par Madame Nathalie GRATHWOHL,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées, Monsieur OTTMANN ne prenant pas part au vote :  
décide d'attribuer une subvention de 1 100 euros à l'Harmonie de Hoerd.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées, Mesdames Laëtitia GRASSER, Sylvia ECKERT, Mélanie GRATHWOHL ainsi que Messieurs Grégory GANTER et Mathieu TAESCH ne prenant pas part au vote :  
décide d'attribuer une subvention de 881 euros à l'Association Carnavalesque Herrefasenacht.

## **8. TRAVAUX RUE HEYLER –CONVENTION DE FINANCEMENT**

La commune de Hoerd et la Communauté de Communes de la Basse Zorn ont décidé d'entreprendre les travaux de réaménagement de la rue Heyler.

Dans un souci d'optimisation du déroulement des opérations, il est envisagé de coordonner la réalisation des travaux relevant de la compétence communale — notamment la restructuration de l'éclairage public — avec ceux dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement relative à la restructuration de l'éclairage public dans le cadre du réaménagement de la rue Heyler. Celle-ci a pour objet, conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, de confier à la Communauté de Communes la réalisation de l'ensemble de l'opération, y compris la partie relevant de la maîtrise d'ouvrage communale, au nom et pour le compte de la commune de Hoerd ainsi que le montant de la participation financière de la commune qui s'élève à 84 312.14 € TTC

## **9. CRECHE : ATTRIBUTION LOT 1 : ETANCHEITE EPDM BARDAGE**

Suite au report des travaux de rénovation thermique de la crèche en raison de la présence d'une nursery de chauves-souris en sous-toiture du bâtiment, le conseil municipal du 11 juin 2024 avait décidé d'ajourner l'attribution du marché du lot 1.

L'entreprise CZ CONCEPT qui avait remis une offre a été reconsultée. Aussi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'offre correspondante et toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour information le montant en 2024 était de 54 282.70 € HT, il est réactualisé en 2025 et s'élève à 55 646.30 € HT

#### **10. CRECHE : MISSION DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE 2025 A 2034**

Le dossier de demande de dérogation ainsi que l'arrêté de la DREAL préconisent un suivi environnemental de l'espèce protégée de pipistrelle commune identifiée dans le bâtiment de la crèche de 2025 à 2034.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité attribue la mission de suivi de 2025 à 2034 à Monsieur FEVE, naturaliste qui accompagne la commune depuis le début sur les comptages de chauves-souris pour un montant total sur les neufs années de 17 448,00 € HT

#### **11. SOUTIEN AUX COMMUNES DE VENDENHEIM ET REICHSTETT**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2023, plusieurs communes limitrophes, dont Hoerdt, ont émis un avis défavorable concernant le projet de dépôt cryogénique et les installations de transfert de gaz prévues sur les territoires de Vendenheim et Reichstett. Malgré ces oppositions, Monsieur le Préfet a néanmoins pris les arrêtés autorisant la mise en œuvre de ces projets.

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte une motion de soutien aux communes de Vendenheim et Reichstett pour obtenir le retrait des arrêtés préfectoraux concernés et l'interdiction de tout nouveau projet impliquant le stockage de produits dangereux ou explosifs.

#### **12. TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

Vu le Code de la Procédure Pénale

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Bas Rhin en date du 28 mars 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le tirage au sort du Jury d'Assises issu de la liste électorale et qui donne le résultat suivant :

1. Monsieur Jean René FURST
2. Monsieur Claude ARBOGAST
3. Monsieur Christophe BONTEMPI
4. Madame Anne RIEDINGER
5. Monsieur Jean Jacques MAECHLING
6. Monsieur Jonathan KNAPP
7. Madame Martine HUSS
8. Monsieur Franck ADAM
9. Madame BOUMHI Mina
10. Madame Nicole SEEMANN
11. Madame WEBER Angélique
12. Monsieur SCHMIDT René

### **13. CENTRE CULTUREL – CHOIX DES COULEURS DU TATAMI**

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de choisir la couleur du tatami pour le nouveau dojo du Centre Culturel. Afin de garantir la confidentialité pour chacun, il propose que le choix se fasse par un vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte que le choix s'effectue par vote à bulletin secret et valide le résultat du scrutin comme suit

- Tatami vert et rouge : 5 voix
- Tatami gris et jaune : 17 voix
- Tatami bleu et jaune : 2 voix
- Un vote blanc

Les couleurs du tatami seront donc gris et jaune.

### **14. QUESTIONS DIVERSES**

#### **MAP**

En raison de contraintes techniques significatives, la mise en œuvre d'un rétroéclairage pour la signalétique du musée n'est pas envisageable. En conséquence, le Conseil Municipal demande au maître d'œuvre de proposer des teintes de lettrage garantissant une lisibilité maximale

#### **EPSAN**

Une visite des bâtiments est proposée aux élus le 14 ou le 21 juin. Monsieur le Maire communiquera ultérieurement aux conseillers la date retenue.

## Agenda

- 21 mai : Don du sang au collège
- 28 mai : courses hippiques
- 19 juin à 17h00 : Passation de commandement à l'hippodrome
- 21 juin : fête de l'été
- 21 juin : compétition de gymnastique
- 29 juin : Alsace Fan Day